

Au cours de 1954, les principaux travaux hydrauliques de la station génératrice *Sir Adam Beck-Niagara n° 2* ont été terminés et sept groupes étaient en service à la fin de l'année. Dans l'intervalle, d'excellents progrès ont été réalisés dans la construction de la centrale et de l'installation d'emmagasinage pompé. Au début, douze groupes seront installés à la centrale et par la suite on y incorporera l'emmagasinage pompé. Éventuellement, quatre autres groupes seront ajoutés à la centrale principale suivant le besoin.

Les travaux réparateurs au-dessus des chutes Niagara en vertu du traité de Niagara de 1950 ont été entrepris par le corps d'ingénieurs américains sur le côté américain de la rivière et sur le côté canadien par l'Hydro-Ontario. Le coût total sera payé par le Canada et les États-Unis à parts égales. Le travail comprend des excavations sur les deux côtés de la rivière, un mur de soutènement en pierre et un remblai sur les deux côtés des chutes Horseshoe, et un ouvrage régulateur du côté canadien. L'excavation du côté américain a été terminée en 1954 et la construction de l'ouvrage régulateur par l'Hydro-Ontario est en bonne voie d'exécution.

Dans le nord-ouest de l'Ontario, deux autres groupes ont été ajoutés à la centrale génératrice de Pine-Portage pour compléter les travaux projetés à cette station et les travaux avancent rapidement à la nouvelle station de la Commission à Manitou-Falls. Une addition importante a été apportée aux installations de la Commission pour l'échange d'énergie par la construction d'une seconde ligne de 115 kV entre le réseau *Southern-Ontario* et la division nord-est de la *Northern-Ontario-Properties*.

L'*Annuaire du Canada* de 1955, pp. 564 à 569, contient un article descriptif sur l'entreprise hydro-électrique du Saint-Laurent dont l'inauguration des travaux a été marquée, le 10 août, par une cérémonie internationale. Quoique l'entreprise soit distincte de la canalisation du Saint-Laurent, les plans, la construction et l'exploitation des deux projets doivent être coordonnés avec soin. Le travail de la canalisation relève d'organismes créés par le Canada et les États-Unis. L'entreprise hydro-électrique est construite par l'Hydro-Ontario et l'Administration hydro-électrique de l'État de New-York et elle est soumise à l'approbation d'une commission mixte d'ingénieurs nommés par les gouvernements du Canada et des États-Unis. L'Hydro-Ontario et l'Administration hydro-électrique de l'État de New-York défraieront à parts égales la construction de l'aménagement, à l'exclusion de l'équipement et de la machinerie des centrales, qui seront payés par les organismes respectifs. La centrale canadienne portera le nom de centrale *Robert H. Saunders-Saint-Laurent* en l'honneur du président actuel de la Commission.

Les travaux préliminaires de l'entreprise hydro-électrique du Saint-Laurent ont commencé en 1954. Pendant la période de fermeture de la navigation, deux tunnels d'accès et un pont Bailey escamotable ont été construits pour permettre l'accès de l'emplacement sans gêner le mouvement des navires sur le canal de Cornwall. Simultanément, la construction de caissons hydrauliques ont été entrepris et quand ils furent terminés, au début de l'été de 1955, l'assèchement du site a été commencé.

L'entreprise hydro-électrique sur le fleuve Saint-Laurent est le dernier emplacement hydro-électrique important à la disposition de la Commission dans le sud de l'Ontario. Pour répondre aux besoins futurs, la Commission devra chercher de nouvelles ressources qui pourront paraître moins économiques que celles actuellement utilisées ou en voie d'aménagement.

Ces ressources hydro-électriques pourront être situées à de plus grandes distances des centres d'utilisation ou des ressources électro-thermiques utilisant le charbon, l'huile ou le gaz. La rareté relative de ces combustibles en Ontario donne cependant une importance accrue à l'étude poursuivie sur la possibilité de la production d'énergie électrique au moyen de réacteurs nucléaires utilisant des combustibles qui sont, par contre, abondants au Canada. Les études de l'*Atomic Energy of Canada Limited* et des membres du personnel de la Commission ont eu pour résultat l'inauguration d'un projet de construction d'une petite centrale nucléaire dans laquelle la Commission et la *Canadian General Electric Company Limited* sont associées avec l'*Atomic Energy of Canada Limited*. La Commission et la *Canadian General Electric Company Limited* ont un personnel technique qui s'occupe activement du projet et elles contribuent financièrement à l'entreprise. La centrale